

**Mercredi 17 mai 2017**  
**De 9 h 00 à 17 h 00**

**Maison du Barreau**  
2-4 rue de Harlay, 75001 PARIS

# AvoSial

AVOCATS D'ENTREPRISE  
EN DROIT SOCIAL

## PROGRAMME

### LE SILENCE RELIGIEUX DANS L'ENTREPRISE

*Aujourd'hui, près d'un manager sur 4 se dit<sup>1</sup> régulièrement confronté au fait religieux en entreprise (port de signes religieux, demandes d'absences pour fêtes religieuses, temps de prières, refus ou réserves manifestes quant à l'exécution de tâches ressortant du contrat de travail, discrimination...).*

*Autant de situations sensibles qui font se poser la question de l'efficacité de notre droit face à la progression du sujet religieux en entreprise. Interrogation d'autant plus grande que la Cour de cassation, devant statuer sur la question de la légitimité d'un licenciement pour port du voile en entreprise, a préféré saisir la CJUE d'une question préjudicielle alors que notre jurisprudence était, semble-t-il, fixée sur le sujet.*

*Par deux décisions en date du 14 mars 2017, la CJUE donne aux entreprises un mode d'emploi pour interdire le port visible de tout signe politique, philosophique ou religieux sans encourir le risque de discrimination.*

*Fébrilité de nos plus hautes institutions judiciaires, timidité de nos politiques sur la question du fait religieux en entreprise, encore une fois les autorités laissent seules les entreprises privées face à cette question. Doivent-elles faire observer un Silence Religieux en leur sein ? Doivent-elles prendre en compte les religions dans leur mode de fonctionnement ou est-ce plutôt aux religions de s'adapter à l'entreprise ? AvoSial a convié des magistrats, des sociologues, des philosophes, des représentants des différentes communautés religieuses et des avocats pour réfléchir et apporter des réponses à ces questions.*

**Inscription obligatoire**

**Montant des droits d'inscription : 150 €**

**Gratuit pour les adhérents d'Avosial, les magistrats et les étudiants**



**Renseignements et inscriptions :**  
Sylvie DORÉ – Tél : 01-30-90-83-71  
contact@avosial.fr – www.avosial.fr

**Colloque validé au titre de la formation continue des avocats**



**8H30 : Café d'accueil**

**9H00 : Introduction par M. Nicolas CADÈNE**, Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité

**Table ronde 1 : RH en crise de foi**

*Comment les entreprises vivent-elles les revendications religieuses et quelles stratégies mettent-elles en place pour assurer la paix sociale ?*

**Soumia MALINBAUM** – Directrice Business Development KEYRUS, Présidente d'honneur de l'AFMD

**Patrice OBERT** – Délégué Général à l'Éthique – Groupe RATP

**Jean-Luc PETITHUGUENIN** – Président du groupe PAPREC

*Animateur : Agnès CLOAREC-MÉRENDON – Avocat – Membre d'Avosial*

**10H45 : Pause-café**

**Table ronde 2 : Le Droit de Croire**

*La loi permet maintenant de limiter les comportements et signes religieux en entreprise, par le règlement intérieur. Perspectives juridiques et judiciaires, françaises et européennes.*

**Olivier DUTHELLET de LAMOTHE** – Président de section honoraire au Conseil d'Etat, Membre honoraire du Conseil constitutionnel

**François PINATEL** – Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

**Arnaud SCHAUMASSE** – Chef du Bureau central des cultes

*Animateur : Marie-Hélène BENSADOUN – Avocat – Vice-Présidente d'Avosial*

**Clôture de la matinée par Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris**

**13H00 : Cocktail déjeunatoire**

**14H30 : Reprise**

**Table ronde 3 : L'entreprise œcuménique**

*Regards croisés des principales religions sur l'entreprise confrontée aux salariés trop spirituels.*

**Fatima ACHOURI** – Consultante, spécialiste de la gestion du fait religieux et auteure

**Monseigneur BEAU** – Archevêque auxiliaire de Paris, Président du Collège des Bernardins

**Floriane CHINSKY** – Rabbin du MJLF

**Philippe GAUDIN** – Philosophe, Président de la commission Islam de la Fédération protestante de France

*Animateur : Stéphane BLOCH – Avocat – Membre d'Avosial*

**15H45 : Pause-café**

**Table ronde 4 : L'employeur doit-il avoir la foi chevillée au corps [social] ?**

*Toute religion plongée dans l'entreprise, subit de partout des poussées contraires égales à la foi des salariés qu'elle emploie. Avis des sociologues sur ce nouveau principe d'Archimède*

**Patrick BANON** – Ecrivain spécialisé en sciences des religions et systèmes de pensée

**Bertrand VERGELY** – Philosophe et théologien

*Animateur : Nicolas SAUVAGE – Avocat – Membre du Bureau d'Avosial*

**Conclusion : Nicolas de SEVIN**, Avocat - Président d'Avosial

<sup>1</sup> Enquête institut Randstad et Observatoire du fait religieux en entreprise rendue publique le 21 avril 2015